



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 25344

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les menaces qui pèsent sur les langues anciennes. Celles-ci constituent le patrimoine commun des cultures européennes et des cultures méditerranéennes. Porteuses d'un savoir originel, elles permettent l'acquisition de références communes et sont donc créatrices d'identité collective et facteur d'intégration socioculturelle. Elles sont, en outre, un bon outil de formation intellectuelle et conduisent à la maîtrise de l'argumentation logique. Par ailleurs, l'étude des langues anciennes, liée à celle du français, est nécessairement comparative et impose une réflexion sur le système des langues, les idéaux, les systèmes de vie collective anciens et contemporains. Pour ces raisons, la formation classique, qui constitue une des formations en profondeur de la citoyenneté, doit être ouverte à tous. Or, il attire son attention sur les graves menaces qui pèsent sur l'enseignement du latin et du grec dans le cursus secondaire (difficultés de l'implantation du grec en 3e et de la poursuite de l'étude des langues anciennes au lycée) et, par conséquent, dans l'enseignement supérieur. Il lui demande s'il entend prendre des mesures afin de protéger et développer l'enseignement des langues anciennes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25344

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 871

Question retirée le : 14 juin 1999 (Retrait pour cause de question identique)